

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 9 décembre 2024

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce neuvième jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre à dix-sept heures six, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Serge Bonin et Alexandre Fallu.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Edith Bellemare, assistante-greffière.

CV-2024-0724

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 décembre 2024, par l'ajout des affaires suivantes :

Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2024 du comité exécutif

Aide financière à la Maison natale Louis-Fréchette

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2024-012-R-1](#)

Entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec le Collège de Lévis et financement afférent

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2024-019-R-1](#)

Financement de la dépense relative au contrat de location d'heures de terrain de soccer du complexe sportif multifonctionnel à intervenir avec le Collège de Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2024-020-R-1](#)

Rapport sur le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du directeur du cabinet du conseiller désigné

Document d'aide à la décision [GRE-2024-049](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0725

Période de questions

Environ quatre personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions. Aucune question n'a été transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville.

CV-2024-0726

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 25 novembre 2024 et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2024

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 novembre 2024 avec modification tel que modifié comme suit :

- à la résolution CV-2024-0699 « Entente de collaboration relative à la réalisation d'un plan de gestion des déplacements dans le parc industriel de Lauzon à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec » ajout de l'alinéa suivant :

« D'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à déposer une demande d'aide financière à Services Québec en lien avec ce plan de gestion des déplacements et d'autoriser son directeur à signer tout document nécessaire au dépôt de cette demande. »

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0727

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du maire de la Ville

La déclaration des intérêts pécuniaires du maire est déposée.

CV-2024-0728

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 novembre 2024.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le

19 novembre 2024 est déposé.

CV-2024-0729

Prolongation du contrat de travail du Directeur de projets par intérim à la Direction de l’approvisionnement

Document d’aide à la décision [GCH-2024-118](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0879;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De prolonger le contrat de travail à durée déterminée de Richard Leclerc à titre de Directeur de projets à la Direction de l’approvisionnement, poste de cadre contractuel, tel que joint à la fiche de prise de décision GCH-2024-118, et d’autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-0730

Embauche d’une Greffière adjointe à la Direction du Greffe de la Ville

Document d’aide à la décision [GCH-2024-123](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0882;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D’embaucher Caroline Asselin à titre de Greffière adjointe à la Direction du Greffe de la Ville, poste de cadre supérieur contractuel régulier à temps complet, et aux conditions de travail prévues au contrat de travail, tel que joint à la fiche de prise de décision GCH-2024-123, et d’autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-0731

Demande de reconnaissance aux fins d’exemption de taxes foncières présentée par Diffusion culturelle de Lévis auprès de la Commission municipale du Québec (immeuble situé au 33, rue Wolfe, Lévis)

Document d’aide à la décision [DAJ-2024-015](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0884;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Diffusion culturelle de Lévis, concernant son immeuble situé au 33, rue Wolfe, Lévis (Québec) G6V 3X5, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0732

Dépôt du registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville de Lévis, d'une valeur excédant 200 \$

Document d'aide à la décision [GRE-2024-046](#)

Le registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville de Lévis, d'une valeur excédant 200 \$, tel que joint à la fiche de prise de décision GRE-2024-046, est déposé, à titre d'information.

CV-2024-0733

Dépôt du registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du personnel d'un cabinet, d'une valeur excédant 200 \$

Document d'aide à la décision [GRE-2024-047](#)

Le registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du personnel d'un cabinet, d'une valeur excédant 200 \$, tel que joint à la fiche de prise de décision GRE-2024-047, est déposé, à titre d'information.

CV-2024-0734

Détermination de la date de l'audition de la révision de la décision du comité de démolition relative à la demande concernant l'immeuble situé au 220, rue Napoléon-Mercier (secteur Lévis) (lot 5 064 756 du cadastre du Québec, secteur Lévis) et fixation de la date du prononcé de la décision dans le cadre de la demande de révision

Document d'aide à la décision [GRE-2024-048](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 220, rue Napoléon-Mercier (lot 5 064 756 du cadastre du Québec, secteur Lévis);

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 30 septembre 2024 autorisant la demande de démolition;

ATTENDU les arguments présentés par le requérant et les personnes qui ont déposé des demandes de révision dans le cadre de cette demande de révision;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0888;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De fixer au 3 février 2025 à 17h, lors d'une séance extraordinaire de ce conseil, la date d'audition de la révision de la décision du comité de démolition rendue le 30 septembre 2024 concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 220, rue Napoléon-Mercier (lot 5 064 756 du cadastre du Québec, secteur Lévis).

De fixer au 28 avril 2025, au cours de la séance ordinaire du conseil de la Ville, le prononcé de la décision dans le cadre de la demande de révision de cette décision du comité de démolition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0735

Adoption de la politique relative au déneigement et aux bonnes pratiques hivernales

Document d'aide à la décision [DEI-VD-2024-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0889;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'adopter la politique relative au déneigement et aux bonnes pratiques hivernales, telle que jointe à la fiche de prise de décision DEI-VD-2024-001.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0736

Aide financière au Juvénat Notre-Dame

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2024-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0892;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 100 000 \$ au Juvénat Notre-Dame, pour la réalisation d'une étude d'avant-projet visant le

réaménagement et la naturalisation des berges du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Etchemin et l'aménagement d'une promenade riveraine.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0737

Aide financière au Centre de services scolaire des navigateurs

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2024-017](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0893;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière au montant maximum de 100 000 \$ au Centre de services scolaire des navigateurs, pour la réalisation d'une étude préliminaire d'un projet d'ensemble destiné à l'école secondaire Pointe-Lévy, visant notamment l'implantation potentielle d'une nouvelle palestre de gymnastique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0738

Aide financière au Tournoi de hockey atome Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2024-020-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0916;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière de 26 567 \$ au Tournoi de hockey atome Lévis selon les modalités de versement indiquées à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2024-020-R1, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0739

Dépôt de la liste de virements de fonds et de la liste de crédits additionnels pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024

Document d'aide à la décision [FIN-2024-064](#)

La liste de virements de fonds et la liste de crédits additionnels pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV-2024-0740

Dépôt du rapport du comité consultatif agricole de la réunion tenue le 5 septembre 2024

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-131](#)

Le rapport du comité consultatif agricole de la réunion tenue le 5 septembre 2024 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CV-2024-0741

Modifications au programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces

Document d'aide à la décision [DEV-2024-075](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0900;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter les modifications au programme de soutien à l'implantation de nouveaux commerces, telles que jointes à la fiche de prise de décision DEV-2024-075.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0742

Contrat d'achat et d'utilisation de licences Microsoft Office 365 à intervenir avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique Microsoft Canada inc., engagements de la Ville et désignation de représentantes et représentants de la Ville

Document d'aide à la décision [APP-2024-126](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0901;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure le contrat d'achat et d'utilisation de licences Microsoft 365 à intervenir avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique Microsoft Canada inc., pour une dépense estimée à 3 252 866,69 \$, ainsi que de payer au ministère de la Cybersécurité et du Numérique, ou à son Fonds de la cybersécurité et de numérique, les frais de courtage de 2 % estimés à 65 057,33 \$, pour une dépense globale estimée à 3 317 924,02 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trente-six mois.

De s'engager à respecter les conditions prévues au contrat à intervenir avec les prestataires retenus par ce ministère, comme si la Ville avait contracté directement avec ces prestataires à qui les contrats sont adjugés.

D'autoriser le Directeur général, la Directrice générale adjointe – services administratifs, le Directeur général adjoint – services de proximité, le Directeur général adjoint – développement durable, la Directrice des technologies de l'information et de la transformation numérique par intérim, ainsi que le Directeur de l'approvisionnement, à signer tout document requis par ce ministère ou ses adjudicataires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0743

Premier amendement à l'entente de partenariat à intervenir avec Éco-entreprises Québec et désignation d'une représentante de la Ville

Document d'aide à la décision [APP-2024-127](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0902;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure le premier amendement à l'entente de partenariat à intervenir avec Éco-entreprises Québec, concernant les services de collecte et de transports des matières recyclables, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-2024-127, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, de même que de désigner la Directrice de l'environnement à titre de représentante de la Ville aux fins de cette entente et de l'autoriser en conséquence à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0744

Attribution de contrats de fourniture de services professionnels de ressources externes en technologies de l'information

Document d'aide à la décision [APP-2024-128](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0903;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer les contrats de fourniture de services professionnels de ressources externes en technologies de l'information (appel d'offres no 2024-55-76), pour le lot 3, pour une valeur globale initiale établie à 2 787 000 \$, avant TPS et TVQ, créant ainsi un répertoire selon le rang occupé pour chacun des lots, réparti initialement entre les trois adjudicataires, selon les modalités stipulées à

la fiche de prise de décision APP-2024-128, conformément au devis, de la façon suivante :

- rang 1, à Micro logic Sainte-Foy ltée, pour une dépense estimée à 1 926 960 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d’ajustements des prix prévues au contrat à partir du 1^{er} janvier 2027, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
- rang 2, à Levio conseils inc., pour une dépense estimée à 660 040 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d’ajustements des prix prévues au contrat à partir du 1^{er} janvier 2027, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
- rang 3, à Bell Canada, pour une dépense estimée à 200 000 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d’ajustements des prix prévues au contrat à partir du 1^{er} janvier 2027, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

De reconnaître que les fournisseurs occupants le 2^{ème} rang et les rangs subséquents du répertoire, ainsi que ceux n’ayant pas été inclus initialement, pourraient être appelés à remplacer le fournisseur occupant le rang lui ayant priorité, et ce, selon les modalités stipulées aux documents d’appel d’offres, notamment en matière de capacité, auquel cas, la liste de prix soumise par ceux-ci sera applicable et conséquemment, la Direction de l’approvisionnement pourrait devoir ajuster les budgets contractuels estimés initialement.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-0745

Désignation d’une représentante de la Ville et partenariat à intervenir avec Agrirécup concernant la collecte des plastiques agricoles
Document d’aide à la décision [APP-2024-133](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0907;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De désigner la Directrice de l’environnement à titre de représentante de la Ville et de l’autoriser en conséquence à conclure et signer toute entente de partenariat requise concernant la collecte des plastiques agricoles à intervenir avec Agrirécup, de même que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-0746

Acquisition par expropriation d’une partie du lot 2 433 711 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)
Document d’aide à la décision [APP-GI-2024-044](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0909;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, incluant des travaux permanents de voirie, de conduite d'eau potable et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de bordures de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement d'utilités publiques, une partie du lot 2 433 711 du cadastre du Québec, d'une superficie de 84,6 mètres carrés, telle qu'identifiée sur le plan de la description technique préparé par Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1918 de ses minutes, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-044, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0747

Acquisition d'une partie des lots 2 432 935, 2 432 936, 3 374 521, 4 426 956, 426 957, 4 429 383, 6 548 577 et 6 548 580 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-052](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0910;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accepter la promesse de vente pour l'acquisition d'une partie des lots 2 432 935, 2 432 936, 3 374 521, 4 429 383, 4 426 956, 4 426 957, 6 548 577 et 6 548 580 du cadastre du Québec, telle que jointe à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-052, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0748

Fermeture de rues et désaffectation de l'utilité publique des lots 2 359 887, 2 360 294, 2 360 274, 2 360 275, 2 360 276, et 2 360 289 du cadastre du Québec (rue des Écureuils et rue des Campagnols, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy) et confirmation relative à l'utilisation de lots

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-056](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0911;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De décréter la fermeture de la rue des Écureuils et de la rue des Campagnols (secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy) et de décréter que les lots 2 359 887, 2 360 294, 2 360 274, 2 360 276, 2 360 275 et 2 360 289 du cadastre du Québec ne sont plus affectés à l'utilité publique, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-056.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0749

Contrat à intervenir avec la Ville de Gatineau et la Ville de Sherbrooke concernant l'obtention d'un avis juridique

Document d'aide à la décision [APP-2024-135](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0912;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure le contrat à intervenir avec la Ville de Gatineau et la Ville de Sherbrooke, concernant l'obtention d'un avis juridique, tel que joint à la présente fiche de prise de décision APP-2024-135, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0750

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-83 concernant la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets d'amélioration des environnements et espaces de travail de l'ensemble du personnel de la Ville et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-029](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-83 concernant la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets d'amélioration des environnements et espaces de travail de l'ensemble du personnel de la Ville et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-029.

Ce règlement a pour objet de créer une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets d'amélioration des environnements et espaces de travail de l'ensemble du personnel de la Ville d'un montant maximum de 40 000 000 \$, prenant fin le 31 décembre 2040, au profit de l'ensemble du territoire de la Ville, financée par l'appropriation des deniers nécessaires à la constitution de cette réserve à même les sommes du fonds général de la municipalité provenant de la vente des immeubles propriétés de la municipalité, autres que les immeubles industriels municipaux, et

déduction faite du montant nécessaire pour pourvoir au remboursement des engagements non échus qui auraient été contractés aux fins d'acquisition de ces immeubles vendus, lequel montant est spécifiquement réservé à cette fin. Le projet de règlement prévoit également un mécanisme de compensation par le surplus non réservé dans le cadre de situation de cession à titre gratuit ou de vente à prix nettement inférieur à la valeur marchande. Il est aussi prévu qu'à la fin de cette réserve, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, est versé au fonds général de la Ville.

CV-2024-0751

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-84 modifiant le Règlement RV-2003-00-69 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-029](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-84 modifiant le Règlement RV-2003-00-69 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-029.

Ce règlement a pour objet de modifier le mode de financement de la réserve financière afin que celui-ci ne vise que la vente d'immeubles industriels municipaux.

CV-2024-0752

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-97 modifiant le Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [INC-2024-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-97 modifiant le Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision INC-2024-004.

Ce règlement a pour objet d'apporter quelques modifications au Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies, afin d'élargir la responsabilité pénale à d'autres catégories de personnes que le propriétaire pour le respect de certaines dispositions.

CV-2024-0753

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-96 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2024-060](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera

soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-96 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2024-060.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour l'ensemble des biens et services offerts par la Ville.

CV-2024-0754 abrogée par CV-2024-0780

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-98 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025 et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2024-065](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-98 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2025 et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2024-065.

Ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des sept catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives à certaines dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;
- d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.

CV-2024-0755

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-99 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2025 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2024-066](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-99 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2025 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2024--066.

Ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2025, d'une occupante ou d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville de Lévis situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci.

CV-2024-0756

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications à la grille des spécifications concernant le groupe d'usages P1, service communautaire de proximité, pour la zone M2556, à proximité de l'intersection de la rue Saint-Omer et du boulevard Guillaume-Couture) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-116](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-116.

Ce projet de règlement a notamment pour objet de modifier la grille des spécifications afférente à la zone M2556 de façon :

- à réduire à 30 % le coefficient d'occupation du sol pour le groupe d'usages P1;
- à réduire à 2 étages la hauteur minimale des bâtiments principaux pour le groupe d'usages P1;
- à retirer la marge de recul avant maximale pour le groupe d'usages P1.

CV-2024-0757

Avis de motion du Règlement RV-2024-35-00 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors des opérations de déneigement de certains chemins publics avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [DEI-VD-2024-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-35-00 autorisant un surveillant à bord d'un véhicule routier lors des opérations de déneigement avec souffleuse à neige d'une masse de plus de 900 kg et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision DEI-DV-2024-002.

Ce règlement a pour objet de permettre à une surveillante ou un surveillant qui doit se trouver devant une souffleuse à neige, sur les chemins identifiés et aux autres conditions prévues au règlement, à circuler à bord d'un véhicule routier au cours des opérations de déneigement avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins.

CV-2024-0758

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications à la grille des spécifications concernant le groupe d'usages P1, service communautaire de proximité, pour la zone M2556, à proximité de l'intersection de la rue

Saint-Omer et du boulevard Guillaume-Couture) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-116](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0898;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-116.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0759

Adoption du Règlement RV-2024-34-92 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement
Document d'aide à la décision [TMD-2024-026](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-92 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues Dumais, Marie-Rollet, Plante, Vaudreuil, du Collège, Jalbert, Orléans, Sauvageau, Monseigneur-Gosselin, Sainte-Thérèse, de l'Érablière, Frédéric-Back, Berlioz, des Forts, Saint-Louis, Saint-Omer et la Côte Gilmour;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0824;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'adopter le Règlement RV-2024-34-92 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2024-026.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0760

Adoption du Règlement RV-2024-34-90 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité (modification de certaines dispositions sur les arbres et les revêtements pour les toits plats, ainsi que les espaces de stationnement)
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-095](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-90 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité a pour objet d'ajouter une liste d'opérations interdites qui peuvent causer la mort d'un arbre ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0843;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2024-34-90 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-095.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0761

Adoption du Règlement RV-2024-34-78 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2024-030](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-78 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments a pour objet d'empêcher le déperissement des bâtiments, de protéger ceux-ci contre les intempéries, de préserver l'intégrité de leur structure et de prescrire des normes et des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, conformément à la section XII du chapitre IV du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), de même que ce règlement remplacera le Règlement RV-2012-11-79 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0897;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2024-34-78 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-0578.

Le changement apporté par rapport au Projet de règlement consiste à spécifier que les ouvertures d'un bâtiment principal vacant ou inoccupé ou abandonné doivent demeurer fermées.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0762

Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2024 du comité exécutif

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2024 du comité exécutif sont déposés.

CV-2024-0763

Aide financière à la Maison natale Louis-Fréchette

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2024-012-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0920;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'accorder l'aide financière à la Maison natale Louis-Fréchette, au montant et selon les modalités de versements, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2024-012-R-1, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0764

Entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec le Collège de Lévis et financement afférent

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2024-019-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0921;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec le Collège de Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et plus particulièrement, pour l'aider dans la réalisation de son projet de construction par le collège d'un complexe sportif multifonctionnel intérieur et sur un terrain lui appartenant, telle que jointe à la présente fiche de prise de décision DVC-DIR-2024-019-R-1, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De financer cette dépense au montant maximum de 1 500 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et au montant maximum de 1 500 000 \$, provenant d'une affectation de ce montant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0765

Financement de la dépense relative au contrat de location d'heures de terrain de soccer du complexe sportif multifonctionnel à intervenir avec le Collège de Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2024-020-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0922;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'autoriser le financement de la dépense relative au contrat de location d'heures de terrain de soccer du complexe sportif multifonctionnel du Collège de Lévis, pour l'année 2025, au montant maximum de 77 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, conditionnellement à la construction et à la mise en service du complexe en septembre 2025 par le collège.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0766

Rapport sur le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du directeur du cabinet du conseiller désigné

Document d'aide à la décision [GRE-2024-049](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration des intérêts pécuniaires de la personne suivante, en application du *Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet*, est déposé à titre d'information et de reddition de compte :

- monsieur Jonathan Tanguay, directeur du cabinet du conseiller désigné, déposée le 5 décembre 2024.
-

CV-2024-0767

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2024-0768

Condoléances aux membres de la famille d'Arthur Labrie

Il est proposé par les membres du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres des familles et des proches de Tommy Labrie et Laurence Lacroix pour le décès de leur enfant Arthur Labrie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0769

Félicitations aux membres du personnel de la Ville pour le Noël des pompiers de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel de la Ville impliqués pour l'excellence dans l'organisation et la tenue de la 17^e édition du *Noël des pompiers de Lévis*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0770

Félicitations au Club des Lions de St-Romuald

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Club des Lions de St-Romuald pour l'excellence dans l'organisation et la tenue de sa première édition de l'activité de Noël dédiée à la jeunesse, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0771

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 h 06, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière